

► Textes adoptés

Conférence internationale du Travail – 109^e session, 2021

Résolution concernant la composition du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail

(18 juin 2021)

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Décide, en vertu de l'article III du Statut du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail, tel que modifié le 17 juin 2021, et des mesures transitoires adoptées pour son application,

- a) d'exprimer sa profonde gratitude à M. Giuseppe Barbagallo (Italie), M^{me} Fatoumata Diakité (Côte d'Ivoire), M^{me} Dolores Hansen (Canada) et M. Yves Kreins (Belgique) pour la précieuse contribution qu'ils ont apportée aux travaux du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail;
- b) de nommer pour une période de cinq ans chacun M^{me} Rosanna De Nictolis (Italie), M. Clément Gascon (Canada), M. Jacques Jaumotte (Belgique) et M^{me} Hongyu Shen (Chine), en tant que juges du Tribunal;
- c) de renouveler le mandat de M. Michael Moore (Australie) et de Sir Hugh Rawlins (Saint-Kitts-et-Nevis) en tant que juges du Tribunal, pour une nouvelle période non renouvelable de sept ans chacun.